

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Arrêté du 20 décembre 2007 portant détermination du nombre de postes offerts à la liste d'aptitude et à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat au titre de l'année 2008**

NOR : *DEVL0800318A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, notamment son article 12 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Considérant les 164 entrées dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, est autorisée pour 2008 l'entrée dans le corps des ITPE de 17 agents par voie d'inscription sur la liste d'aptitude et le recrutement de 37 ingénieurs des TPE au titre de l'examen professionnel.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

Pour le contrôleur  
financier :  
J. Venerosy

Pour le ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale du personnel  
et de l'administration empêchée :  
Pour l'adjoint à la directrice générale  
chargé du service du personnel :  
*L'architecte-urbaniste en chef de l'Etat,  
sous-directeur des personnels  
techniques,  
d'exploitation et contractuels,  
Y. Malfilatre*